



2014

GARANTIES / REMBOURSEMENTS



LES GARANTIES

Santé et Assistance

PRISE EN CHARGE

	PREMIUM	SUMMUM
Frais Médicaux à l'étranger au 1^{er} euro		
USA, Canada, Argentine, Australie, Nouvelle Zélande, République Populaire de Chine, Corée du Sud, Japon, Hong Kong, Singapour, Taiwan.	100% des frais réels avec un maxi de 200.000 €/assuré	100% des frais réels avec un maxi de 500.000 €/assuré
Autres destinations	200.000 € par assuré	200.000 € par assuré
H Hospitalisation		
Avance des frais d'hospitalisation (hospitalisation de plus de 24h)	100% des frais réels	
Transport en ambulance	100% des frais réels	
Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)	100% des frais réels	
Honoraires médicaux et chirurgicaux	100% des frais réels	
Examens, analyses, médicaments	100% des frais réels	
Actes médicaux	100% des frais réels	
Médecine ambulatoire courante		
Consultations médecins généralistes ou spécialistes	100% des frais réels	
Analyses, examens de laboratoire	100% des frais réels	
Radiologie	100% des frais réels	
Pharmacie	100% des frais réels	
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes	100% des frais réels	
Dentaire		
Soins dentaires d'urgence	153 € par assuré	
Frais Médicaux dans votre pays d'origine		
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation	20.000 € par assuré	
Franchise	30 € par dossier	
Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure		
Contact médical	Frais réels	
Transport - rapatriement	Frais réels	
Visite d'un proche	(1) + frais d'hôtel 80 € par nuit pendant 10 nuits	
Poursuite du séjour garanti	(1)	
Retour anticipé : en cas de maladie grave d'un proche parent	Billet aller et retour (1)	
Assistance aux personnes en cas de décès		
Rapatriement du corps	Frais réels	
Frais de cercueil nécessaire au transport	Frais réels	
Retour anticipé : en cas de décès d'un proche parent	Billet aller et retour (1)	
Assistance Voyage		
Avance de caution pénale	15.245 €	
Prise en charge des honoraires d'avocat	3.049 €	
Informations pratiques « voyage »	Frais réels	

(1) Transport par avion classe économique ou train 1^{ère} classe.

LES GARANTIES

Responsabilité Civile



PRISE EN CHARGE

	PREMIUM	SUMMUM
Tous préjudices confondus		7.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs		750.000 €
Franchise		150 €